

Note de service

DESTINATAIRES : Toutes les pharmacies communautaires de la région Chaudière-Appalaches et toutes les pharmacies préparatrices

DATE : 9 mars 2021

OBJET : Uniformisation des recettes utilisées dans le cadre de l'ATIVAD/ABIVA au CISSS de Chaudière-Appalaches

Le département de pharmacie du CISSS de Chaudière-Appalaches a procédé, au cours des derniers mois, à l'uniformisation des recettes d'antibiotiques utilisés dans le cadre de traitement intraveineux ambulatoire à celles utilisées dans la Capitale-Nationale.

Ainsi, à partir du **30 mars 2021**, les recettes du CISSS de la Capitale-Nationale devront être utilisées pour tout nouveau traitement antibiotique débuté en provenance d'une des installations du CISSS de Chaudière-Appalaches. Des suivis individualisés vous seront transmis pour les traitements en cours afin de prendre entente sur un moment de transfert, le cas échéant. Il n'y aura plus de numéro de recette qui vous sera transmis et vous pourrez retirer les recettes spécifiques du CISSS de Chaudière-Appalaches de vos recettes actives.

De plus, nous profitons de l'occasion pour éliminer la pose des tubulures sur les sacs de pompe par les pharmacies préparatrices pour toutes les installations **à partir de la même date**. Nous vous invitons à prévoir dès maintenant une réduction de l'inventaire de tubulures dont vous disposez.

Enfin, des travaux sont en cours pour harmoniser les ordonnances d'ATIVAD dans la région de Chaudière-Appalaches. La programmation des pompes sera alors retirée sur l'ordonnance puisque disponible sur le site du CISSS de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, les seringues d'héparine 10 unités/mL et 100 unités/mL, format de 3 mL étant remboursées par la RAMQ, elles apparaîtront sur la nouvelle ordonnance éventuelle. Dans l'intervalle, l'ajout sera fait manuellement par les pharmaciens/infirmières, le cas échéant, selon la procédure d'héparinisation des cathéters en vigueur dans le CISSS de Chaudière-Appalaches.

Pour toute question ou commentaires, n'hésitez pas à en faire part au pharmacien responsable du programme ATIVAD de votre secteur ou à moi-même.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

« Signature autorisée »

Dominique Rousseau, pharmacienne
Chef adjointe du département régional de pharmacie – volet soins pharmaceutiques
CISSS de Chaudière-Appalaches